

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Séance du 5 avril 2023

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 26

*L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures,*

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment  
convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la  
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Liliane DIAZ, Maire Adjoint.***

**N°2023/DELIB/017**

*Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article  
L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**Objet :**  
*Compte administratif  
2022  
Budget Principal*

**Rapporteur :**  
*Liliane DIAZ*

**Présents :** Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Antonio MUGA, Christophe LACROIX ayant donné procuration à Sylvette GILL.

**Absents excusés :** Néant.

**Considérant la désignation de Madame Renée SOVERA, comme  
secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les réalisations et résultats suivants à la clôture de l'exercice :

BUDGET PRINCIPAL						
BUDGET PRINCIPAL		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture	+228 436,53
	Section de fonctionnement	5 936 324.60	5 505 564.18	+430 760.42		+430 760.42
	Section d'investissement	1 058 017.47	919 269.63	+138 747.84	70 019.26	+208 767.10

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2022, un résultat de clôture excédentaire de 430 760.42 €,

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2022, un résultat de clôture excédentaire de 208 767.10 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2022, établi par le Service de Gestion Comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022,

Considérant que le Compte Administratif du budget principal 2022, qui retrace les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2022, est conforme au Compte de Gestion 2022,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 30 mars 2022,

**DECIDE à la majorité – 22 voix POUR et 4 CONTRE** (Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI et Françoise VIRLOUVET) :

- D'approuver le Compte administratif du budget principal de l'exercice 2021, établi par l'ordonnateur de la Commune et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :
  - **Section de Fonctionnement :** excédent de : 430 760.42 €
  - **Section d'Investissement :** excédent de : 208 767.10 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Liliane DIAZ,  
Adjointe au Maire

Madame Renée SOVERA  
Secrétaire de séance,

Publié le : 18 AVR. 2023

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 13 AVR. 2023  
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

